



## Engagement

### Volontaire en service civique : ni salarié, ni stagiaire, ni bénévole ! L'état des lieux de l'engagement des jeunes sur l'année 2022

**D**ans *Injep Fiches repères* n° 2023/02 d'août 2023 (2 pages), Thomas Venet, chargé d'études à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), rend compte de l'intérêt des jeunes pour le service civique en analysant les chiffres de ce dispositif en 2022 et le profil des volontaires.

Le service civique trouve ses prémices dans le service civil de 2006, à la suite de la crise des banlieues de 2005. Avec la vague d'attentats que la France a traversée, il a ensuite acquis une place particulière dans les politiques publiques de jeunesse. Le nombre d'entrées en mission de service civique n'a cessé de croître, passant de 5 817 missions en 2010 à 79 069 en 2015, puis à 83 497 nouvelles entrées en 2022. Destiné à promouvoir l'engagement des jeunes dans une mission d'intérêt général, il se présente comme un moyen de favoriser l'insertion professionnelle, la citoyenneté et la cohésion sociale.

Ce dispositif permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, d'effectuer une mission de six à douze mois dans des organismes à but non lucratif (associations) ou auprès de personnes morales de droit public (établissements publics, services de l'État, collectivités territoriales, etc.), tous agréés par l'Agence du service civique et les services déconcentrés de l'État. Avec l'augmentation du nombre d'offres de missions à partir de 2015, les associations ont accueilli en 2022 plus de 53 000 volontaires en service civique, tandis qu'un peu moins de 30 000 missions ont débuté dans le secteur public durant cette période.

Cette forme institutionnelle d'engagement doit se réaliser dans les domaines d'intervention reconnus prioritaires : la solidarité, la santé, l'éducation pour tous, la culture et les loisirs, le sport, l'environnement, la mémoire et la citoyenneté, le développement international et l'aide humanitaire, l'intervention d'urgence. En 2022, représentant une durée hebdomadaire moyenne de 27 heures pendant sept mois, le service civique n'est pas du bénévolat en dépit de l'emploi récurrent du terme « volontariat ». En effet, il donne lieu au versement d'une indemnité, revalorisée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, qui se compose d'une part versée par l'État de 497 euros par mois, ainsi que d'une part versée par la structure d'accueil de 113 euros par mois. Par ailleurs, les boursiers et les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) peuvent prétendre à une majoration de 113 euros.

#### Pour aller plus loin

- ✓ [« Plus de 190 missions de service civique disponibles en Mayenne »](#) (21 août 2023)
- ✓ « Parcours et missions des volontaires en service civique. Si le dispositif n'existait pas, il faudrait l'inventer... », *La Lettre du CÉAS* n° 396 de mars 2022.
- ✓ [Agence du service civique.](#)



demandeurs d'emploi, 33 % étudiants et 4 % salariés. La part de ces jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (13 %) est plus élevée que dans l'ensemble de la population des 15-24 ans.

Alors qu'il ne demeure pas obligatoire, ce dispositif a tout de même touché 10 % des 16-25 ans entre 2017 et 2022, malgré la légère baisse qu'a occasionnée la crise sanitaire liée au covid-19.



## Collectivités locales

Prudence nécessaire avec les subventions aux associations

### Justice administrative et justice pénale : nuances importantes !

Le 12 mai 2023, le tribunal administratif de Caen a annulé l'attribution, par le conseil municipal de Coulouvray-Boisbenâtre (Manche, 530 habitants), le 12 mars 2021, d'une subvention de 100 euros à la Société de chasse implantée dans la commune. Le maire, qui a participé au vote, en était le président. Cela résulte d'une procédure engagée par un élu d'opposition.

Pour comprendre la décision du tribunal administratif, il faut se référer à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

De fait, bien que dépourvue de but lucratif, la Société de chasse – dont le maire de la commune est le président – poursuit des objectifs qui ne se confondent pas avec les intérêts de la généralité des habitants de la commune. Dès lors, le tribunal administratif a considéré le maire comme « intéressé » au vote de la subvention. Il a pu influencer le résultat du vote, d'où son annulation.

Par contre, l'élue d'opposition demandait également l'annulation d'une subvention de 1 685 euros attribuée le même

jour au Comité des fêtes local. Des élus, membres du bureau de l'association, ont participé au vote. Cette fois-ci, le tribunal administratif a considéré que l'association poursuit des objectifs qui se confondent avec ceux de la généralité des habitants de la commune. Dans ce cas, la participation au vote des élus qui siègent au bureau de l'association ne soulève pas de difficultés.

Ainsi, le tribunal administratif a distingué la subvention au Comité des fêtes, jugée légale, et celle à la Société de chasse dont le maire, qui a participé au vote, est le président, laquelle subvention est donc jugée illégale.

Prudence... Le juge pénal ne se réfère pas à ce critère de l'intérêt conforme à celui de la généralité des habitants. Ainsi, sur plainte d'un opposant, le 12 mai 2022, le tribunal correctionnel de Cahors a condamné quatre élus de la commune d'Uzech-les-Oules (Lot, 215 habitants) pour prise illégale d'intérêts. Entre 2014 et 2019, ils avaient eu le tort de participer au vote d'une subvention de 250 euros à une association dont ils faisaient partie... Fort heureusement pour eux, ils ont bénéficié d'une dispense de peine et ils ont échappé à une mention sur le bulletin n° 2 de leur casier judiciaire !



#### La pensée hebdomadaire

« Les relations entre associations et pouvoirs publics doivent se baser sur un partenariat équilibré. L'octroi de subventions est suffisamment discrétionnaire pour que ne s'y ajoute pas une volonté croissante de contrôle politique et de musellement de la société civile. Porter atteinte à la liberté associative, c'est nuire à l'intérêt général et à la démocratie. »

Marie-Christine Vergiat, vice-présidente de la Ligue des droits de l'homme, *Jurisassociations* n° 684 du 15 septembre 2023.

## Les 9, 10 et 12 octobre, dans trois cinémas mayennais Projections sur le droit d'asile pour 21 ans d'actions...

À l'occasion de ses vingt-et-un ans d'actions en Mayenne, France terre d'asile, en partenariat avec Atmosphères 53, organise un cycle de projections afin « d'informer sur les notions de demande d'asile et croiser les regards sur l'accueil des réfugiés ». France terre d'asile souligne que « le droit d'asile est aujourd'hui un sujet méconnu et parfois confondu avec la politique d'immigration ».

✓ **Le lundi 9 octobre**, à 20 h, au cinéma Le Vox, à Mayenne, projection de courts-métrages autour de l'exil et de l'arrivée en France : *Boza*, de Séverine Sajous et Anna Surinyach (Espagne/France, 2020, documentaire, 17 mn) ; *Jeanne*, de Fabien Rembliez (France, 2021, fiction, 27 mn) ; *Dubliné(e)*, de Isham Aboulkacim (France, 2021, fiction, 14 mn) ; *Le cercle d'Ali*, d'Antoine Beauvois Boetti (France, 2020, fiction, 15 mn) ; *Va t'en, Alfred !*, d'Arnaud Demuynck et Célia Tisserant (France, 2023, animation, 11 mn). Invité : Fabien Rembliez, le réalisateur de *Jeanne*. Tarif : 5,60 euros.

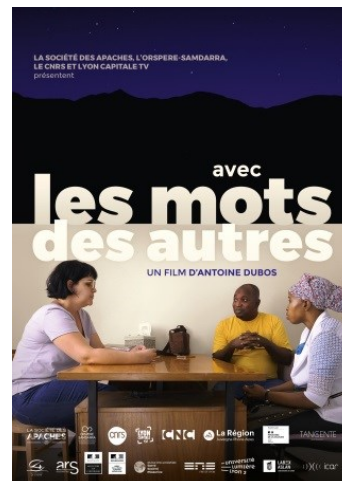


Abdel, migrant fraîchement débarqué, est poursuivi par la gendarmerie. Il trouve refuge dans le jardin de Jeanne, une soixantenaire irascible qui vit seule dans une grande maison. Une relation haine amitié se crée et amène Jeanne et Abdel à changer le regard qu'ils ont l'un sur l'autre.



✓ **Le mardi 10 octobre**, à 20 h, au Cinéville de Laval, *La Combattante*, de Camille Ponsin (France, 2022, 94 mn). « Marie-José Tubiana, 90 ans, est une ethnologue à la retraite, spécialiste du Darfour. Chaque jour, elle recueille minutieusement des témoignages de réfugiés pour authentifier leur récit et compléter leur dossier de demandeur d'asile. Malgré son âge, elle met à contribution son savoir et le travail de toute une vie de recherche, pour mener son combat. Le combat d'une vie dédiée à autrui. » Invité : Luc Martel, monteur. Tarif : de 5,50 à 10,90 euros.

✓ **Le jeudi 12 octobre**, à 20 h, au cinéma Le Palace, à Château-Gontier-sur-Mayenne, *Les Mots des autres*, d'Antoine Dubos (France, 2021, 75 mn). « À l'accueil de jour de Chambéry, l'Équipe mobile Précarité et Psychiatrie reçoit des demandeurs d'asile en consultation. Ils viennent y déposer leurs mots, s'efforcent de nommer leurs souffrances, d'évoquer leurs cauchemars et leurs peurs, laissant échapper un sanglot, un cri de colère. Entre le monde des soignants et celui des patients, les interprètes jouent le rôle de passeurs, tentant de rendre au langage sa force et sa singularité. De séance en séance, les exilés cherchent à se réapproprier leur récit et esquissent leur reconstruction ». Invité : professionnel du droit d'asile. Tarif : 5 euros.



## Les 7 et 8 octobre, et le 1<sup>er</sup> novembre, à Jublains Visite du chantier de fouilles

Le chantier de fouilles se poursuit actuellement, mais uniquement avec des archéologues professionnels. Il va bientôt s'achever définitivement. Le chantier doit être totalement rebouché le 7 novembre.

Des visites du chantier sont programmées le samedi 7 et le dimanche 8 octobre, ainsi que le mercredi 1<sup>er</sup> novembre. Rendez-vous à 10 h au musée archéologique. Public adulte de préférence ; station debout sans possibilité de s'asseoir (apporter son siège pliant si besoin). Distance de 500 m entre le musée et le chantier.

Réservation auprès du musée archéologique (3 euros).



## Le dimanche 8 octobre, à Évron Une visite insolite du cimetière

**L**e dimanche 8 octobre, à 15 h, le Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne organise une visite insolite du cimetière : « *une invitation à comprendre l'histoire de la ville à travers les dernières demeures de quelques personnalités et grandes figures de la vie politique et culturelle évronnaise* ». Accompagnés par un guide-conférencier et

munis d'oreillettes, les visiteurs découvriront « *l'histoire du lieu de commémoration et de recueillement à travers des exemples d'art funéraire remarquables* ».

Places limitées. Réservation obligatoire au 02 43 58 13 00. Rendez-vous devant le portail du cimetière. Plein tarif : 5 euros ; tarif réduit : 3,50 euros ; gratuit pour les moins de 18 ans et les étudiants.

## Le samedi 14 octobre, à Laval Pierre Malherbe, voyageur d'un premier tour du globe

**L**a Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne (SAHM) et les Archives départementales organisent depuis 2020 un cycle annuel de conférences. Un samedi par mois, à 14 h 30, aux Archives départementales (salle Alphonse-Angot), 6 place des Archives, à Laval, un conférencier vient partager avec le public le résultat de ses recherches sur un aspect de l'histoire ou du patrimoine mayennais. Chaque séance s'ouvre et se prolonge par l'exposition d'une sélection de documents d'archives et d'objets en lien avec le sujet traité.

Le samedi 14 octobre, conférence d'Antoine Barré sur « Pierre Malherbe, voyageur au XVI<sup>e</sup> siècle ». Marchand, ingénieur, aventurier, le Vitréen Pierre Malherbe (1569-1637) a parcouru le monde à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il est considéré comme « *le premier voyageur à avoir effectué un tour du globe par voie terrestre* ».

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles. Stationnement sur place.



Cette miniature réalisée en Inde par un artisan de la cour du grand Moghol serait l'une des seules représentations de Pierre Malherbe.

## Du 15 octobre au 30 novembre, en Mayenne Festival Alimenterre et ses films documentaires

**D**u dimanche 15 octobre au jeudi 30 novembre, l'association Crides – Les 3 Mondes organise l'édition mayennaise du Festival Alimenterre, un « *événement incontournable sur l'alimentation durable et solidaire* ».

Toute la programmation : [https://crides.ritimo.info/IMG/pdf/plaquette\\_festival\\_alimenterre\\_vf5.pdf](https://crides.ritimo.info/IMG/pdf/plaquette_festival_alimenterre_vf5.pdf)

